



Territoires, Clusters et ÉcoQuartiers : un modèle de développement urbain innovant

Abdourahmane Ndiaye

► To cite this version:

Abdourahmane Ndiaye. Territoires, Clusters et ÉcoQuartiers : un modèle de développement urbain innovant. Boutillier S., Djellal F., Gallouj F., Laperche B. et Uzunidis D. L'innovation verte. De la théorie aux bonnes pratiques, PIE Peter Lang, pp.347-371, 2012, Business & Innovation. halshs-00703355

HAL Id: halshs-00703355

<https://shs.hal.science/halshs-00703355>

Submitted on 1 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Territoires, Clusters et ÉcoQuartiers :
un modèle de développement urbain innovant**

Abdourahmane NDIAYE

Programme de recherche ANR PAGODE
UMR 5185 ADES-CNRS-Université Bordeaux 3
ndiaye.a@ades.cnrs.fr

L'objet de cet article est de montrer la manière dont les écoquartiers (EQ) pourraient autoriser l'incubation et/ou l'éclosion d'espaces de coproduction de la ville durable qui se fonderaient sur la valorisation des ressources et des acteurs locaux. Si la valorisation des ressources et acteurs locaux réduit le coût social et environnemental de la production, cela suffit-il à irriguer les économies locales vers une approche durable du développement ? Le territoire est accepté comme le périmètre adéquat pour développer des proximités géographiques, institutionnelles et organisationnelles, mais comment le délimiter ?

Après avoir précisé les contours de la coopétitivité, nous montrons que les dynamiques coopératives n'excluent pas des conflits et des rivalités, tout au contraire. Nous étudions le concept de territoire en tant que mode de régulation, tout en cherchant à mettre en lumière qu'il s'agit d'un niveau mésoéconomique (intermédiaire, partiel, inachevé) de concertation, de coopération et de coordination d'acteurs en vue de trouver une solution inédite à un problème qui leur est collectivement posé (partie I). Après avoir dressé une typologie succincte des systèmes productifs locaux, nous nous arrêtons sur le cluster comme figure emblématique. Ce qui permet de discuter la manière dont il peut jouer un rôle moteur dans le cadre des écoquartiers (section II). Les résultats partiels présentés, portent sur un panel de projets d'aménagement urbain tiré du corpus du premier concours national ÉcoQuartiers 2009.

Mots-clés : Territoires, Économie des proximités, Clusters, Politiques de régulation, Gouvernance, localisation des entreprises, ÉcoQuartiers, Innovations

Codes JEL : R11 ; R12 ; R300 ; R380

Territoires, Clusters et ÉcoQuartiers :
un modèle de développement urbain innovant
Abdourahmane NDIAYE
Programme de recherche ANR PAGODE*
UMR 5185 ADES CNRS Université Bordeaux 3

La ville durable est « une ville cohérente qui assure : la cohérence sociale (met en œuvre) une nouvelle gouvernance, le maintien de la culture et de l'identité, la cohésion entre les générations, une politique des transports intégrée (en site propre), l'accessibilité et la flexibilité des équipements et des services, le maintien d'un équilibre entre intérêt particulier et intérêt général ; les cohérences économiques à trouver entre l'intégration des villes et des régions à la mondialisation avec la recherche des « avantages comparatifs » et, en même temps, le maintien d'une diversité économique ; la cohérence environnementale : la gestion des ressources, la préservation de la santé, du patrimoine... ; la cohérence spatiale des différentes fonctions dans la ville et la relance de l'Art urbain et de la composition urbaine afin de corriger les dislocations entre les parties de la ville. [...] Enfin, une ville n'est durable que si l'ensemble de ses quartiers l'est. Ainsi, les démarches de développement durable à l'échelle du quartier sont complémentaires des mises en œuvre aux autres échelles territoriales » (Charlot-Villedieu, Outrequin, 2011, p. 18-19). Les innovations technologiques et sociétales attendues de la production de la ville durable peuvent passer par l'implantation de pôles de compétitivité, dispositifs de concertation et de mise en cohérence. À l'image des districts Marshalliens et des systèmes productifs locaux, les projets de développement local ancrés dans le territoire visent à favoriser la coopération entre différents acteurs et l'optimisation de leur efficacité. En 1890, dans *Principle of Economics*, Alfred Marshall affirme l'existence de deux modalités d'organisation industrielle. « D'une part, l'organisation sous commandement unique de la division technique du travail intégré au sein d'une grande entreprise. D'autre part, la coordination, par le marché et par le face-à-face (la réciprocité) d'une division sociale du travail désintégrée entre des firmes plus petites spécialisées dans de grands segments du processus productif » (Benko, Dunford, Lipietz, 1996, p. 120). Dans le contexte de l'Angleterre de la révolution industrielle, Marshall suggère que les économies d'échelle peuvent également provenir d'« effets externes » produits par le contexte dans lequel s'insère le système productif (organisation sociale, gouvernance politique, culture, histoire, etc.) et dont les firmes ancrées dans le territoire peuvent naturellement bénéficier. Il analyse, de ce fait, les effets d'agglomération industrielle sous l'angle des économies externes. Selon lui, les économies externes expliquent à la fois la co-localisation des entreprises ainsi que l'efficacité globale du district qui génère des avantages à se retrouver à proximité¹. L'opérateur fondamental de ces formes de coopération entre acteurs d'un territoire fait explicitement référence à la notion d'*externalité* d'Alfred Marshall. Ces externalités sont secrétées par les districts industriels, en tant qu'environnement socioéconomique, politique et culturel.

* Participation Animation Gouvernance Durabilité des ÉcoQuartiers (PAGODE).

¹ À la suite de Rallet, Torre (2004), nous pensons que les besoins de proximité géographique permettant de réaliser une coopération ne supposent pas nécessairement que les agents soient localisés les uns près des autres.

L'objet de cet article est, par une approche proximate, d'interroger la manière dont les ÉcoQuartiers (EQ) pourraient autoriser l'incubation et/ou l'éclosion d'espaces de coproduction de la ville durable qui se fonderaient sur la valorisation des ressources et des acteurs locaux. Les EQ, qui consacrent « la présence de ceux qui y vivent et qui sont partie intégrante de l'essence du produit [...] des installations techniques par lesquelles les concepteurs tentent de maîtriser les effets de consommation et des pratiques des citoyens : bassins de rétention d'eau de pluie, noues et étangs, pour le traitement des eaux usées, panneaux solaires, colonne pour la collecte pneumatique des déchets évitant la circulation des camions bennes, etc. » (Souami, 2011, p. 8), peuvent-ils être à l'origine d'un développement local durable ? Celui-ci peut-il provoquer ou accélérer l'incubation et l'éclosion d'espaces de coproduction de la ville durable ? Ces dynamiques peuvent-elles favoriser la valorisation des ressources et des acteurs locaux ? L'EQ est-il un opérateur pertinent pour la compréhension des dynamiques coopératives ? Le territoire est accepté comme le périmètre adéquat pour développer des proximités géographiques, institutionnelles et organisationnelles, mais peut-on le délimiter ? Les hypothèses suivantes seront vérifiées : (i) l'ancrage territorial peut se traduire par la captation d'externalités positives au sens marshallien du terme, de plus-values sociales coproduites ; (ii) le cluster - ou ses déclinaisons - est un opérateur pertinent dans la compréhension des dynamiques coopératives et les stratégies des acteurs ; (iii) Espace, Territoire et Acteurs offrent une nouvelle grille de lecture des dynamiques économiques du développement local.

Après avoir précisé les contours de la coopérativité, nous montrons que les dynamiques coopératives n'excluent pas des divergences, rivalités et conflits, bien au contraire. Nous étudions le concept de territoire en tant que mode de régulation, tout en visant à le définir en tant que niveau mésoéconomique (intermédiaire, partiel, inachevé) de concertation, de coopération et de coordination d'acteurs en vue de trouver une solution inédite à un problème qui leur est collectivement posé (partie 1). Après avoir dressé une typologie succincte des systèmes productifs locaux, nous nous arrêtons sur le cluster comme image emblématique. On s'intéresse notamment à la manière dont il peut jouer un rôle moteur dans le cadre des écoquartiers (partie 2). Les résultats partiels présentés portent sur un panel de projets d'aménagement urbain tiré du corpus du premier concours national ÉcoQuartiers 2009. L'ÉcoQuartier, nouvelle icône de la matérialisation des enjeux du développement durable, sera ainsi au cœur de notre questionnement. Il permet d'étudier les relations entre les dynamiques coopératives, les processus de mise en valeur des ressources territoriales et des acteurs locaux.

1. Dynamiques coopératives et Territoires : une nouvelle régulation ?

1.1. Les dynamiques coopératives, une nouvelle lecture des rapports de proximité

La compréhension des réseaux d'acteurs territoriaux et des effets d'agglomération passe par l'analyse des stratégies spatiales des entreprises (Carlier, 2006). Dans une économie mondialisée à concurrence intensifiée, où le contexte s'avère de plus en plus complexe et incertain, les alliances à court ou moyen terme peuvent constituer une solution à moindre coût dans l'atteinte d'objectifs stratégiques, tels que réaliser des économies d'échelles, atteindre une taille critique, opérer un positionnement stratégique sur un marché émergent ou

mutualiser des briques technologiques dans le cadre d'un projet commun de Recherche & Développement. La coopération entre concurrents est une manœuvre d'affaiblissement d'autres concurrents. Dans la littérature, il est souvent fait référence aux bienfaits des externalités dans le cadre de la proximité géographique. Il n'est pas exclu que les externalités puissent générer des effets négatifs : divergences, rivalités et conflits. Ces effets pervers peuvent trouver des solutions dans la proximité organisée (Rallet, Torre, 2004). La proximité géographique peut être définie comme « la distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes...) pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement » (Rallet, Torre, 2004, p. 26). Quant à la proximité organisée, elle est d'essence relationnelle et s'entend comme « la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres. L'organisation facilite les interactions en son sein, en tout cas, les rend *a priori* plus faciles qu'avec les unités situées à l'extérieur de l'organisation » (Rallet, Torre, 2004, p. 27). Comme la globalisation a tendance à accroître les incertitudes, les interactions peuvent contribuer à les limiter en redonnant plus d'importance aux territoires, qu'ils soient physiques ou virtuels. Selon Rallet et Torre (2004), les logiques d'appartenance et de similitude peuvent y aider. Il nous semble nécessaire de rappeler que la proximité est d'abord géographique avant d'être organisationnelle ou institutionnelle. « En prolongeant les théories de la polarisation de Hirschman (1958) et de Perroux (1981), de la division spatiale du travail d'Aydalot (1976) et des réseaux d'entreprises de Bouvier-Patron (1996), de Heitz, Douard (2000), il est possible de recenser les différents facteurs à l'origine de la géographie des localisations des entreprises. Au premier rang desquels se trouvent le système technologique en transformation, les marchés et les relations de travail, les cultures managériales et les normes, les structures de marchés et les formes de concurrence et, enfin, les instances de régulation aux niveaux sectoriel, régional, national et international (Colletis, Pecqueur, 1999 ; Pecqueur, 2001) ». Carluier (2006, p. 195).

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'analyse des dynamiques coopétitives. La coopétition, dont le but est de réduire l'incertitude, est un processus né de l'association des termes coopération et compétition. Il désigne une dynamique séquencée qui, dans un premier temps, met en scène une collaboration d'acteurs permettant la création de valeur ou de richesses (« making the pie »), et dans un second temps, ouvre sur une structuration et une intensification de la compétition (« dividing the pie »). L'effet final consiste à affaiblir ou à éliminer les concurrents. Ces alliances sont une coalition de concurrents dont le but officiel est de créer de nouveaux débouchés et le but tacite, d'éliminer une partie de la concurrence (notamment les concurrents particulièrement compétitifs en terme de coût sur le marché traditionnel). Mais cette stratégie peut également cacher une manœuvre consistant à réduire les sphères d'influence du partenaire pour le confiner à son marché historique et à ce nouveau débouché. De ce fait, à l'heure de la compétitivité globale, il ne suffit plus de réussir, il faut éliminer les concurrents en les faisant échouer.

La coopétition, c'est-à-dire la coopération compétitive, se justifie par l'étroitesse ou la faiblesse du cœur de compétence. Ainsi, aucune entreprise n'a intérêt à élaborer individuellement des produits et des procédés compétitifs. Elle peut également se justifier par la recherche de position dominante de l'émetteur d'informations stratégiques. Même si des entreprises concurrentes se partagent l'information pour gérer la complexité (coopération), ceci n'exclut pas des stratégies individuelles d'acteurs (compétitivité). Les processus de

coopération/compétition sont des stratégies d'adaptation, de transformation et d'évolution permanentes de l'entreprise (Carluer, 2006). Elles procèdent de trois logiques distinctes ou combinées : une interaction réticulaire ; une dynamique d'apprentissage ; un ancrage territorial.

La logique d'interaction réticulaire secrète des nœuds de relations engendrant des externalités spécifiques qui favorisent la réactivité de l'entreprise et ses complémentarités avec le milieu dans lequel elle est localisée. La dynamique d'apprentissage se traduit par la capacité des acteurs à innover et à s'adapter à la nouveauté (ouverture et adaptation). L'ancrage territorial se manifestant par une proximité spatiale, peut se traduire par un encastrement relationnel (Camagni, 1991 ; Grossetti, 2001 ; Huault, 2002). La coopération peut donc déboucher sur l'émergence et la consolidation de réseaux d'entreprises à externalités positives et générer une capacité à réduire l'incertitude.

1.2. Le « tournant territorial »², ou l'émergence de nouvelles logiques de gouvernance

La libération et la mise en valeur des potentiels locaux d'initiatives sont désormais la signification première du paradigme de l'économie de la proximité (Talbot, Kirat, 2005 ; Ndiaye, 2010 ; Ndiaye, 2011). Des dynamiques émergentes de territoires construits peuvent constituer une solution à l'opposition local/global (Gumichian *et al.*, 2003 ; Pecqueur, 2008). Ainsi, la géographie des coûts et des stocks de facteurs cède la place à celle des organisations, de la qualité des institutions et de la coordination des acteurs. Cette approche permet de mettre en lumière les dynamiques locales et infra politiques (Ndiaye, 2008). L'économie des proximités comme mode de gouvernance des territoires, envisagée selon une double dimension géographique et relationnelle (Torre, Rallet, 2005), a ainsi retrouvé un nouvel élan (Talbot, Kirat, 2005). Les compromis institutionnels territoriaux peuvent être étudiés à la fois en termes de gouvernance et de régulation. Les deux notions, souvent amalgamées, méritent clarification (Demoustier, Richez-Battisti, 2010). La gouvernance est entendue ici comme « l'ensemble des modes de régulation entre le pur marché et la pure politique (de l'État nation), c'est-à-dire ce que Gramsci appelait 'société civile' » (Benko, Lipietz, 1995). « La gouvernance territoriale ou locale est un phénomène complexe porteur de stabilité (compromis et négociation) et d'instabilité (divergence et conflit) au sein duquel des acteurs hétérogènes doivent se mobiliser autour d'un objectif commun » (Coissard, Pecqueur, 2007). La régulation intègre « l'ensemble des règles du jeu et des procédures de résolution de conflits ». Selon Robert Boyer et Yves Saillard (1995), le mode de régulation est « la dynamique contradictoire de transformation et de permanence d'un mode de production (...) une série d'institutions, de règles du jeu et de conventions marchandes et non marchandes qui impliquent des rationalités situées ». Ce que Danièle Demoustier et Nadine Richez-Battisti, (2010, p. 8) résumant ainsi « le cadre et les modalités institutionnelles de prise de décision sur le mode de développement territorial à travers les débats publics, l'action publique, et plus précisément la production des politiques publiques ; alors que la régulation renverrait plutôt au mode d'interaction et de coordination des activités, des emplois et des revenus, et des flux de capitaux, qui permettent d'assurer la régularité du système productif. »

² Le terme est emprunté à Bernard Pecqueur (2006).

La redécouverte de la notion de territoire par les économistes intervient à un moment où celle-ci se renouvelle chez les géographes et les politistes (Itçaina, Palard, Ségas, 2007). Loin d'un « éreintement » de son sens, il y aurait plutôt une sublimation qui lui redonne signification et opérationnalité (Pecqueur, 2009). La perspective consiste donc à donner plus de résonance à l'impulsion « *réciprocitaire* » et aux partages de connaissances, de procédés et de marchés (Ndiaye, 2011). L'idée de promouvoir des processus socioéconomiques collectifs contextualisés, complexes et flexibles puise son essence dans l'accompagnement mais aussi et surtout dans l'anticipation des mutations sociales (Pecqueur, 2000). La valorisation de l'activité économique par les dynamiques territoriales implique ainsi en amont des *inputs* que Bernard Pecqueur nomme les « ressources territoriales » (Pecqueur, 2011 ; Pecqueur, 2008). Ces processus localisés ont comme cadre spatial le territoire considéré comme un objet problématique pluridimensionnel et complexe. Scott, Storper (2003) émettent l'hypothèse que le système productif localisé peut résulter d'une nouvelle géographie de l'accumulation flexible en réaction au mode d'accumulation fordiste, en reprenant l'idée d'un nouveau modèle fondé sur la flexibilité, tel que l'ont proposé Piore, Sabel (1984). Dans les développements récents de l'économie géographique, P. Krugman (1995) propose l'idée d'externalités locales.

Dans la perspective proximiste, le territoire n'est pas postulé, il est le résultat des interactions, conflits, négociations, coopérations, délibérations et coordinations des différents acteurs parties prenantes. Loin d'être seulement compris comme un espace géographico-administratif donné et prédéterminé sur lequel se déroulent des dynamiques spécifiques sous la houlette des autorités locales, il est aussi et surtout le résultat d'un processus de construction et de délimitation par les acteurs qui le vivent et le font vivre. Le territoire est conçu comme un dispositif d'innovations, un milieu innovateur (Aydalot, 1986). Il est interprété par l'approche de l'économie territoriale comme un « acteur économique » (Benko, 2007). Géographes, économistes et politistes s'accordent pour distinguer « local » et « territorial ». Si le local renvoie à une question d'échelle, le territorial renvoie à un mode d'organisation de la production et de la répartition des acteurs (Itçaina, 2011) ou à une institution (Lung, 2007). S'interroger sur le territoire revient dès lors à s'éloigner de l'être a-spatial de la théorie économique classique, pour soulever des questionnements propres. Le courant des économistes proximistes et des économistes institutionnalistes précise cette interrogation sur la variable territoriale en s'interrogeant sur plusieurs dimensions, qui viennent contredire les approches orthodoxes classiques (Dupuy, Gilly, Lung, 2007 ; Itçaina, 2011).

Georges Benko (2007, p. 105) avance que « la notion de territoire exprime trois idées fortes : le pouvoir, qui est lié à un espace ; une aire, dominée par le contrôle territorial ; les limites, les frontières, soit entre les espaces terrestres, soit entre les activités sociales ». Guy Di Méo (2011) propose le triptyque « territoire-territorialité-territorialisation » comme éléments indissociables d'un même concept. Comme Georges Benko, Guy Di Méo propose trois idées force : (i) l'espace politique, qui est aussi un espace de légitimation et du pouvoir fonctionnel. C'est l'espace de la gouvernance qui est circonscrit par le régime des frontières ; (ii) un espace articulaire des systèmes d'action permettant de produire et de reproduire une ressource spécifique. Ce qui nécessite un ancrage territorial fort. Cet espace articulaire donne l'opportunité d'accroître l'action et l'innovation, mais avec un risque de fractionnement et de fragmentation pour le partage du marché et de la valeur produite ; (iii) le territoire comme un

espace vécu, c'est celui des habitants. Nous le voyons, le territoire ne peut être réduit au jeu interactif des trois dimensions techniques suivantes : les économies d'échelle, les coûts de transport et les économies d'agglomération. La ville s'appréhende de plus en plus sous l'angle relationnel (Courlet, 2008), tel un lieu qui met diverses fonctions urbaines en relation (Remy, Voyé, 1992). Le territoire est alors un système d'acteurs liés par des rapports sociaux, qui comme dans tout rapport social, évoluent dans le temps et en fonction des mutations des positions et positionnements des acteurs. Ainsi l'analyse des territoires suggère de convoquer la notion de complexité pour la compréhension des déterminants et modalités de leur fonctionnement (Courlet, 2008). Le territoire peut donc être compris comme une création humaine collective, qui se matérialise par des institutions sociales qui construisent des normes, des règles, tout en mettant en place des dispositifs de coopération, de négociation et d'arbitrage des conflits. Le territoire est conçu comme *un ensemble de relations non seulement fonctionnelles (d'échanges et de production), mais hiérarchiques (de domination) et sociales (de cohésion, de confiance réciproque, de coopération, d'appartenance)* (Camagni, 2004, p. 14). Le territoire n'est pas une échelle spatiale, c'est bien plus, c'est un mode de gouvernance. C'est cette conception du territoire qui permet de saisir le sens des dynamiques spatiales.

Les acteurs se rassemblent par groupes en fonction des problèmes productifs auxquels ils ont à apporter une solution à une échelle mésoéconomique qui n'est ni l'échelle microéconomique (l'individu ou l'entreprise) ni l'échelle macroéconomique (l'économie dans son ensemble) (Pecqueur, 2006 ; 2007). Au carrefour de la théorie régulationniste et de l'économie des proximités, l'échelle mésoéconomique constitue, en quelque sorte un paradigme augmenté de la dialectique firme et territoire (Dupuy, Gilly, Lung, 2007). Au lieu de concevoir ces relations uniquement sous l'angle d'une recherche de compétitivité et des politiques incitatives d'attractivité qui met les territoires en concurrence, cette approche plonge ses racines dans les dynamiques de construction d'une valorisation des territoires au travers des ressources territoriales. Ce paradigme tente de se démarquer d'un fordisme triomphant qui repose en grande partie sur des logiques a-spatiales, en réinterrogeant le dialogue entre le territoire et ses acteurs.

2. Les systèmes productifs locaux (SPL) : dispositif de dialogue entre firmes et territoires

2.1. Les SPL, des dispositifs socio-territoriaux

Le « SPL apparaît comme une organisation des forces productives d'un territoire qui se démarque bien clairement des entreprises mondialisées. Dans le cadre de la globalisation, la forme SPL est d'autant plus importante qu'elle met en évidence la réalité de l'ancrage territorial des activités productives. L'économie ne peut devenir un réseau virtuel de production sans liaison réelle avec les personnels qui produisent ni avec les contextes locaux de production » (encadré de Claude Courlet et Giacchino Garofoli, in Pecqueur, 2000, p. 75). Les SPL font appel au jeu combiné du marché, comme mécanisme de régulation de la demande et de l'offre de biens et de la réciprocité, système d'échange de services gratuits qui est l'expression de rapports sociaux ayant leur dynamique propre et allant au-delà de la transaction purement commerciale. La réciprocité s'enracine ainsi dans l'identité sociale des acteurs d'un territoire et d'une communauté.

Les SPL comportent à la fois une spécialité productive autour d'un produit fondamental pour l'économie ou le territoire ; la présence de plusieurs unités de production généralement de taille petite ou moyenne, l'absence d'entreprise leader, de ce fait, « la dynamique productive n'est donc pas induite par un phénomène de polarisation autour d'une grande entreprise » (Pecqueur, 2000, p. 81) ; une interdépendance très étroite entre petites et moyennes entreprises locales, une densité minimale d'activités ; une production suffisamment importante pour couvrir une part appréciable de la production et des exportations nationales (Pecqueur, 2000 ; Côté, 2003).

Le tableau 1 propose une typologie des SPL, en reprenant les éléments caractéristiques à chacun d'entre eux. Au travers de ces formes de SPL, se dégage un noyau dur marqué par une pluralité d'acteurs qui œuvrent ensemble pour faire vivre le district industriel, considérée comme une entité socio-spatiale (Beccatini, 1992). Le succès des uns dépendant de celui des autres, la coopération, la négociation, mais aussi la divergence et le conflit permettent aux acteurs une production typique (Garofoli, 1992). Ces systèmes peuvent se retrouver tout au long de la chaîne de valeur, de la conception à la distribution de procédés de production, c'est le cas du technopôle (Callon, 1991). Ils se situent en amont de la production, tout en influençant la tendance et les dynamiques. En tant qu'espace serviciel ou technopôle informationnel, le SPL est à haute performance cognitive en se spécialisant dans la production de connaissances à inscription territoriale. Le SPL peut se distinguer par l'attrait des compétences les plus « pointues » et la captation de rente informationnelle, il s'agit de la région apprenante (Florida, 1995 ; Maillat, Kébir, 1999 ; Edquist, Rees, 2000). Il peut enfin favoriser l'apprentissage et l'innovation en tant que milieu innovateur (Maillat, Quévit, Senn, 1993).

Tableau 1 : Typologie des Systèmes Productifs Locaux

Technopôle	Espace serviciel ou Technopôle informationnel	District industriel	Région apprenante	Milieu innovateur
Ensemble d'acteurs hétérogènes (laboratoires publics, centres de recherche technique, organismes financiers, usagers et pouvoirs publics) qui participent collectivement à la conception, l'élaboration, la production et la distribution de procédés de production, de biens et de services (Callon, 1991, p. 196)	Centre de production de connaissances à inscription territoriale (proximité géographique) dont initiatives sont soutenues par les collectivités locales . Il entretient de nombreux partenariats au travers des TIC, ce qui repousse les frontières en créant une proximité organisée au sens de Rallet, Torre, 2004 ; Dupuy, Gilly, Lung, 2007	Entité socio-spatiale dans un espace géographique et historique donné (Beccatini, 1992, p. 36), collaborant à une production typique ou à un même produit (Garofoli, 1992)	Système capable d' attirer les compétences les plus recherchées et de capter une rente informationnelle . La flexibilité de sa production est liée à son important capital immatériel (Florida, 1995 ; Maillat, Kébir, 1999 ; Edquist, Rees, 2000)	Ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font des transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources (Maillat, Quévit, Senn, 1993, p. 6)

Source : A. Ndiaye, à partir de Carluer (2006)

Le cluster est une des formes des systèmes productifs locaux. D'apparition récente, il est aussi appelé « pôle de compétitivité ». Les définitions rencontrées dans la littérature insistent à la fois sur la nécessaire coopération des acteurs et leur proximité géographique. Ce qui en fait une figure emblématique des économies des territoires. Les projets d'aménagement urbain de type ÉcoQuartier initiés par le Grenelle de l'environnement peuvent offrir l'opportunité de développer des clusters, non seulement par l'exemple, en associant une entreprise à un territoire reconnu comme moteur dans son domaine, mais aussi par la possibilité pour les entreprises de bénéficier de « l'effet de place », au travers de leur participation à un projet exemplaire. Le cluster peut donc devenir un lieu de concertation, de valorisation de procédés innovants, de capitalisation d'expériences dans les domaines d'éco aménagement et d'éco construction et plus généralement dans les secteurs des technologies de pointe telles que les nanotechnologies. Ces échanges non marchands, voire non monétaires, constituent les *inputs* d'une efficacité économique des entreprises. La valorisation de l'activité économique par les dynamiques territoriales implique ainsi en amont des ressources territoriales comme *inputs*. Le cluster est une organisation de producteurs de biens et de services associés de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique, sécrétant des externalités positives. L'idée de cluster issue des systèmes productifs locaux, est définie par M. Porter (2000) comme étant « un groupe géographiquement proche d'entreprises et d'institutions associées dans un domaine particulier, liées par des points communs et des complémentarités. La portée géographique d'un cluster peut aller d'une ville ou un État à un pays ou même un groupe de pays voisins ». Ainsi, les clusters peuvent être compris comme des regroupements d'entreprises et d'institutions liées à la connaissance (universités, centres de recherches, collectivités locales, etc.), proches géographiquement, partageant un même domaine de compétences et travaillant en complémentarité. La proximité géographique et organisationnelle, incitant à des échanges hors marché, notamment de connaissances, de savoirs, de savoir-faire, etc., a une grande importance dans l'explication de l'efficacité économique. Parce que cette coopération est de nature à structurer et à développer la filière concernée, elle fait progresser tous les acteurs autour d'objectifs communs, renforce la compétitivité des entreprises, la recherche et les transferts de technologies par la mise en œuvre de solutions innovantes. La notion de cluster reste cependant à la fois floue et multiscalaire (s'appliquant à différentes échelles d'espace). Les clusters ouvrent néanmoins la possibilité de combiner deux types de coordination des acteurs : le *marché* et la *réciprocité* (Courlet, 2001).

Lorsque les territoires ont une production diversifiée, les biens et services produits peuvent se combiner pour créer une offre composite spécifique au territoire. On est alors en présence du modèle dit du « *panier de biens* » (Pecqueur, 2001). Ce panier est une combinaison complexe de divers facteurs qui révèlent l'existence d'« écosystèmes sociétaux » dans lesquels se coordonnent des acteurs de proximité géographique mais aussi organisationnelle et institutionnelle. Ces systèmes empruntent à la sphère de l'homme et à celle de la nature (Pecqueur, 2006). En étant convoqués dans le cadre de la fabrique de la ville durable, les clusters, peuvent être considérés comme un mode d'organisation pertinent de l'industrie libérant les capacités d'innovation des différents acteurs. On peut sans doute dire que la notion de cluster est la plus large, celle de District industriel est la plus stricte (dans les éléments censés le constituer), le SPL propose une configuration intermédiaire, les Systèmes agroalimentaires localisés sont des déclinaisons des SPL et le « milieu innovateur » insiste sur

une donnée fondamentale sur laquelle nous reviendrons dans le paragraphe suivant sur le territoire comme dispositif d'innovation.

2.2. Clusters, ÉcoQuartiers et Territoires, vers un nouveau modèle d'innovations ?

L'objet « ÉcoQuartier » est considéré comme étant un système ouvert, au sein duquel se jouent plusieurs types d'interactions : d'une part, celles entre les acteurs économiques, sociaux et politiques ; d'autre part, celles entre les acteurs, le temps et l'espace dans lesquels ils évoluent. Dans la gestion de proximité promue par l'urbanisme durable, les variables temps et espace s'avèrent donc indissociables des dynamiques humaines et sociales : cet ensemble d'interactions complexes sous-tend la plupart des dispositifs proposés dans le cadre du Concours national ÉcoQuartiers de 2009. Ainsi, les initiatives et expériences recensées, complémentaires les unes des autres, offrent des pistes de réflexions mais aussi de compréhension quant à la manière dont les processus de coopération et de délibération (Hollard, 2004) des acteurs économiques et politiques se déploient dans les sphères sociales, spatiales et temporelles, autour des opérations ÉcoQuartiers. L'approche de l'ÉcoQuartier est ici conceptuelle, elle vise à élaborer des variables définitoires. Nous n'ignorons pas la conflictualité, la concurrence et les incertitudes que génèrent les dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale) et qui peuvent façonner la définition et l'opérationnalité d'une durabilité urbaine déclinée à l'échelle du quartier. Généralement, l'ÉQ se décline en termes de circulation douce, de sobriété énergétique, d'éco-construction, d'écocitoyenneté et de participation des habitants à la gouvernance. La ville durable doit assurer un système de cohérences sociale, économique, environnementale et spatiale (Charlot-Valdieu, Outrequin, 2011).

Même si elles ne sont pas identifiées comme les cibles privilégiées du phénomène de gouvernance territoriale dans le cadre de la fabrique de la ville durable (au même titre par exemple que les collectivités territoriales et l'État), les entreprises apparaissent néanmoins inévitablement concernées par la gouvernance des ÉcoQuartiers. La gouvernance désigne l'ensemble des rapports de pouvoir, des processus de mobilisation et de coordination d'acteurs - groupes sociaux et institutions - visant la réalisation de projets collectivement négociés (bien public, bien commun, intérêt général). Elle trouve sa justification dans un projet d'aménagement et de développement durables des territoires urbains. La gouvernance est souvent présentée comme initiatrice de nouvelles procédures de participation des citoyens, redonnant sa place au débat public sur des questions qui engagent les conditions de vie présentes et futures des habitants. Les innovations technologiques et sociétales attendues de la fabrique de la ville durable sont d'ailleurs souvent présentées comme indissociables d'une implantation territoriale de clusters ou pôles de compétitivité au sein desquels coopèrent plusieurs catégories d'acteurs, à la faveur d'une proximité géographique et relationnelle au profit du projet. Or la gouvernance renvoie effectivement, dans sa dimension spatiale, à la coordination et la participation d'acteurs y compris économiques, au travers de partenariats multiples (public-privé, entreprises-clients-usagers, etc.) voire de nouvelles règles de marché. Ces objectifs consacrent un consensus du partenariat public/privé, à défaut de trouver l'investisseur privé miracle (Gateau-Leblanc, Paris, 2005). Au bénéfice de l'opération ÉcoQuartiers, l'idée est aussi de transformer l'utilisation, voire l'offre de matériaux de construction, afin d'aboutir à un impact positif tant sur l'environnement que sur l'économie

locale. L'ÉcoQuartier avec ses synergies économiques et sociales locales place la question de l'innovation au cœur du projet urbain.

« L'innovation est un construit social reposant sur des processus et des interrelations sociales et territoriales qui interviennent à divers niveaux. » Massard, Torre (2004) montrent que l'innovation territoriale résulte d'un double effet de concentration et de proximité. Ces deux effets, fonction des contextes locaux, se combinent de manière différenciée. Ainsi, les capacités locales d'absorption des externalités, la taille des firmes, les relations intra ou interbranches, le mode de gouvernance institutionnelle, sont autant de variables qui permettent à des degrés divers le jeu des proximités et des concentrations. En termes de production, notamment, certains processus productifs ne tirent pas leur originalité du type de produit, qui pourrait être développé partout de façon identique, mais plutôt de l'organisation sociale de la production qui confère sa spécificité à l'ensemble du processus. Ainsi, l'entreprise ne tire pas son originalité du type de bien qu'elle produit, mais d'une organisation productive et de l'ancrage territorial de son système productif, tous deux soumis aux pressions du marché (Itçaina, 2011). De ce point de vue, les stratégies ainsi déployées peuvent s'insérer dans une nouvelle approche de l'économie territoriale, répondant aux nouvelles valeurs et aspirations écologiques, en termes de qualité de vie, de participation, de gouvernance des nouveaux espaces urbains.

2.2.1. Échantillon et méthodologie du modèle

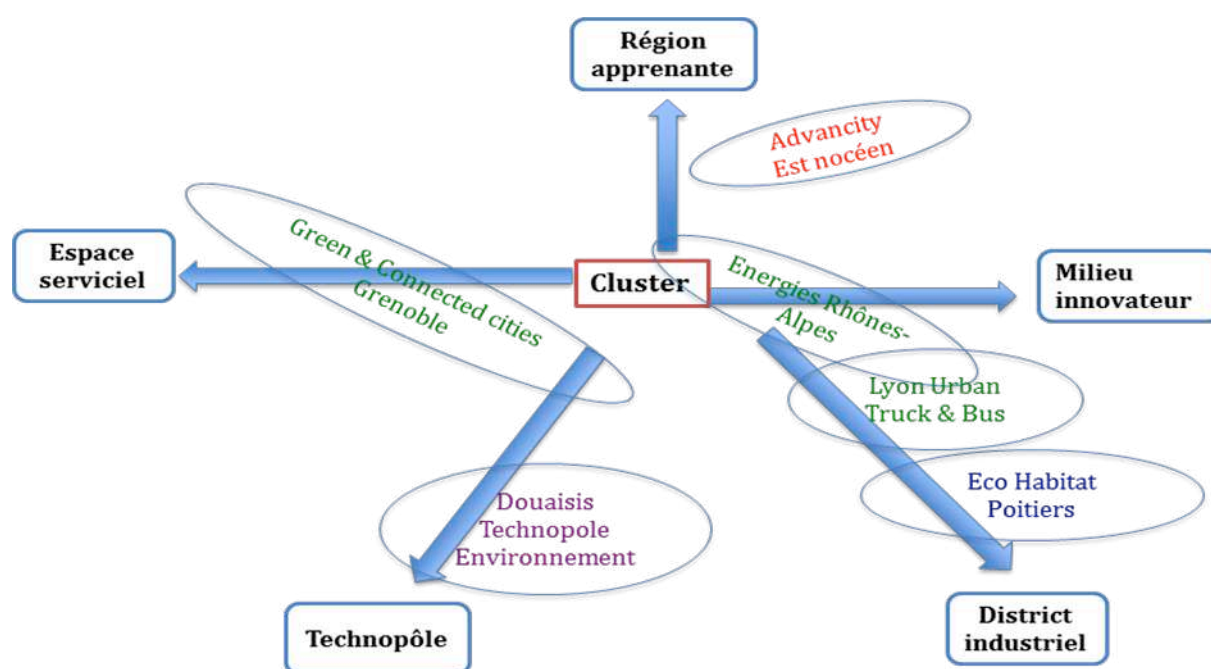
Nous proposons ici un modèle d'innovation et de développement urbain qui repose sur le triptyque Territoire – Clusters – ÉcoQuartier (TCE). L'échantillon tiré du corpus ÉcoQuartiers n'a pas pour vocation d'être exhaustif. Il cherche à illustrer le propos selon lequel les territoires disposant en amont des projets d'aménagement urbain de dispositifs de type Clusters sont plus à même d'introduire des innovations dans les technologies de l'éco construction. Il existe dans ces territoires une volonté politique historique d'attirer et d'accompagner les SPL. Ces territoires sont souvent d'ailleurs ceux qui ont cherché à amortir le choc de la désindustrialisation. En fonction de leur volonté de valorisation de leurs ressources territoriales, ils ont facilité l'existence d'un tissu dense d'unités de production, de centres de formation, de recherches et d'universités, une main d'œuvre abondante et disposant d'un fort capital humain. À partir des fiches synoptiques des unités formant le cluster, une caractérisation a été effectuée. Elle a été faite en s'appuyant sur les indicateurs suivants : la densité du tissu productif local et sa contribution à l'économie locale ; la volonté des pouvoirs publics locaux à encourager et à accompagner les initiatives de proximités qui favorisent une insertion de la main d'œuvre ; les territoires où des dispositifs de gouvernance existent en amont du Grenelle de l'environnement. C'est cette spécification croisée à la typologie des Systèmes productifs locaux qui aboutit à la typologie des clusters, non pas seulement en fonction de leur localisation géographique mais aussi de leurs attributs, des objectifs qu'ils s'assignent, de leur proximité avec les pouvoirs publics avec lesquels ils partagent certaines préoccupations du développement du territoire pour en faire « une région qui gagne ». 6 clusters ont été retenus dans l'échantillon, en fonction de leur proximité géographique et de leurs domaines de spécialisation. Ils sont présentés ci-dessous.

1. Le « Cluster Green and Connected Cities », basé à Grenoble, est initié par l'Association Communication et Information pour le Développement Durable et Grenoble École de Management. Son objectif est de répondre de manière opérationnelle aux grands défis sociétaux et environnementaux des villes écologiques et numériques du futur. Le cluster, organisé sous la forme d'un centre de ressources, proche de l'espace serviciel, se spécialise dans la production de connaissances. Ses objectifs sont : d'imaginer et de développer avec les TIC de nouvelles boucles économiques locales (activités, services, économies circulaires relocalisées) innovantes et sobres en carbone ; de créer des lieux d'accueil et d'activités innovants connectés et en réseau (co-working et développement de la télé présence) ; de travailler sur la mobilité libre et durable, en posant la question des transports pendulaires. Ce qui passe par : (i) Mutualiser les moyens, les expertises et les résultats entre les différentes parties prenantes et l'animation des communautés regroupant acteurs publics territoriaux, acteurs économiques, responsables associatifs, enseignants, chercheurs, artistes ; (ii) Informer les usagers de la ville, encourager à la participation aux démarches de développement durable ; (iii) Former à la ville verte et connectée ; (iv) Éduquer et former au développement durable et à l'économie nouvelle en évitant la création de nouvelles fractures sociales, culturelles, économiques et numériques ; (v) Contribuer et coordonner des programmes pour le déploiement de bâtiments intelligents et durables (technologies, usages et comportements).
2. Lyon Urban Truck and Bus est un des rares pôles de compétitivité en Europe centré sur les transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain. Son ambition est de répondre aux défis soulevés par la croissance des besoins de mobilité, des personnes et des marchandises en ville. Lyon Urban Truck & Bus mobilise la forte concentration des compétences de l'agglomération lyonnaise sur ce champ et a labellisé depuis sa création, 105 projets Recherche & Développement collaboratifs développés par les acteurs régionaux de l'industrie (groupes et PME), et de la recherche publique et privée. Ces projets sont axés sur les solutions de transport depuis le composant véhicule à l'intégration optimisée des flux de marchandises et de personnes au service du développement économique et durable de nos métropoles. Son objectif est à la fois de renforcer le leadership de l'agglomération sur le champ du véhicule industriel et des solutions transport sécurisées et intégrées et d'apporter des réponses sociétales, économiques et industrielles équilibrées et innovantes, démontrées et évaluées sur un terrain d'expérimentation réel.
3. L'association « Énergies Rhône-Alpes » existe depuis 1978. Elle est spécialisée dans le conseil aux collectivités territoriales et les entreprises du tertiaire en matière d'économie d'énergie, de promotion des énergies renouvelables, de protection de l'environnement et de mise en pratique du développement durable. Ses trois missions principales sont : l'animation d'un centre de ressources et d'échanges ; le Conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales et les bailleurs sociaux dans le montage et le suivi d'opérations ; l'accompagnement et la mise en œuvre de programmes ou d'actions collectives sur un territoire. Rhône-Alpes Énergie-Environnement est un lieu privilégié de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires institutionnels, économiques et associatifs de Rhône-Alpes concernés par les questions d'énergie et d'environnement.

4. Naguère sous le label pôle régional des éco industries, le cluster Éco Habitat travaille depuis plusieurs années à la constitution d'une chaîne de production locale. Le partenariat engagé avec la collectivité garantit une optimisation des modes de construction au regard de leur durabilité. Par ailleurs, le mode de recrutement des constructeurs permet de tirer le tissu des acteurs locaux au maximum sans le faire rompre. Des objectifs trop ambitieux dès le départ pourraient aboutir à une désaffection de la zone par les constructeurs. Les mettre en concurrence permet une émulation en les emmenant progressivement, mais le plus rapidement possible, vers des niveaux de performance compatibles avec les objectifs de long terme du développement durable et notamment du Grenelle de l'environnement. En partenariat avec la région Poitou Charente, le cluster Éco Habitat promeut les constructions économes en énergie, bâties avec des matériaux durables à coût modéré. Son expertise permet aux acteurs de la construction, publics et privés, d'améliorer leurs performances. Le cluster a mis en place une assistance pour le suivi des projets à chaque étape et pour accompagner les acteurs vers les objectifs définis par la collectivité. Il a aussi pour mission de développer la production et l'utilisation de produits locaux afin d'améliorer le bilan carbone global des constructions.
5. Le pôle de compétitivité Advancity est au service des villes et des mobilités durables. Créée en 1983 sur les communes de Champs-sur-Marne et de Noisy-le-Grand, la cité Descartes s'est agrandie et enrichie de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'entreprises, dont un grand nombre à caractère innovant au fil des ans. Les projets phares dédiés à la ville durable sont venus s'adosser à ce pôle d'excellence. La cité Descartes est aussi un lieu de vie, avec des commerces, des logements étudiants et des complexes sportifs au cœur d'un environnement remarquable (36 ha d'espaces « naturels » – 1/3 de la surface totale). C'est aussi un pôle de la ville durable et des écotechnologies urbaines. En quelques chiffres, le pôle scientifique c'est : 18 établissements d'enseignement supérieur ; 57 laboratoires dont près de 30 dans 3 domaines phares du cluster ville durable : Ville, Transports et Territoires/Sciences, Ingénierie et Environnement/Mathématiques et STIC ; 1 400 doctorants et 150 thèses soutenues par an ; 1 600 chercheurs et enseignants chercheurs ; 15 000 étudiants de Bac + 2 à bac + 8 et 200 formations. Au cœur du cluster Advancity, un pôle économique s'est structuré. Le périmètre de la cité Descartes est un lieu d'excellence dans les domaines de la conception, de la réalisation et de la gestion de la ville durable. Sur le plan économique, elle regroupe aujourd'hui : 300 entreprises et 6 000 salariés, dont 500 ingénieurs et techniciens ; 100 000 m² d'activités tertiaires réalisés ; des centres d'affaires, une pépinière d'entreprises innovantes et un incubateur.
6. Douaisis Technopôle Environnement, est conçu comme catalyseur d'innovations pour l'EQ Le Raquet. Suite à l'attribution de nouvelles compétences de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), la politique de développement économique du territoire s'est étoffée en se diversifiant autour de deux principales actions : le développement de l'activité tertiaire et le développement d'un cluster d'éco-entreprises. Ces deux orientations complètent l'action de labellisation systématique (PALME) conduite sur l'ensemble des parcs d'activités. L'objectif étant de diversifier les secteurs économiques afin de renforcer l'attractivité du territoire. Ce pôle d'excellence régional bois est donc devenu un cluster d'éco-entreprises, filière environnement, mené par

Douaisis Technopôle Environnement (DTE). Il a pour but de développer le dynamisme, l'attractivité et la compétitivité économique du territoire. Le positionnement sur la thématique des éco-entreprises est lié à l'histoire et au contexte du Douaisis : siège régional de l'ADEME, de l'agence de l'eau, ancien siège de la DRIRE... ainsi qu'un grand nombre d'entreprises et de laboratoires travaillant sur la thématique de l'environnement. Il rassemble, sur la base du volontariat, les professionnels de l'aménagement et de la construction (architectes, urbanistes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, entreprises de BTP, bailleurs sociaux...) et vise à s'ouvrir tel un « club » aux représentants du monde associatif concernés mais aussi aux universitaires, aux chercheurs, aux étudiants et à toute autre personne représentative, désireuse de participer au développement et au rayonnement de ce territoire à travers les projets d'EQ.

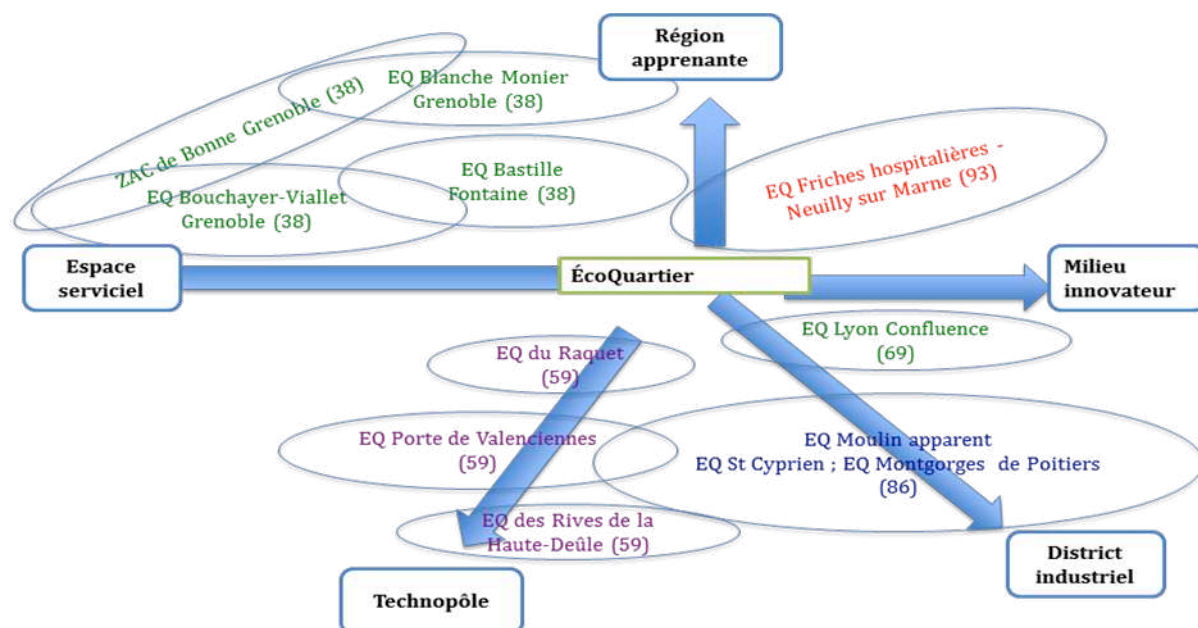
Graphique 1 : Typologie des Clusters



Source : A. Ndiaye

Les clusters ainsi spécifiés vont être recontextualisés au sein de leurs territoires pour constituer les variables explicatives du modèle d'innovation et de développement urbain TCE.

Graphique 2 : Le modèle Territoires - Clusters - ÉcoQuartiers



Source : A. Ndiaye

Parmi les 160 dossiers ÉcoQuartiers présentés lors du concours national de 2009, l'ÉcoQuartier de la ZAC de Bonne de Grenoble a été le lauréat en obtenant le grand prix national. Le modèle TCE montre que Grenoble est le territoire idéal-typique où les entreprises peuvent concevoir, incuber et développer des projets à haute intensité technologique. Grenoble est proche de la région apprenante et bordée d'un côté par le milieu innovateur et de l'autre par l'espace serviciel. Trois autres projets de la ville sont présentés au concours, ce qui favorise une logique d'interaction tout en engendrant des externalités spécifiques et des complémentarités. Les projets bénéficient d'un portage politique fort et d'une gouvernance optimale. Enfin, les clusters sur lesquels s'adosent les ÉQ constituent les formes les plus achevées de SPL. Lyon semble bénéficier des externalités positives générées par la région apprenante voisine. Elle cherche à développer un pôle de compétitivité, de notoriété européenne voire mondiale, dont le cœur de compétence est centré sur les transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain. Aussi bien Grenoble que Lyon profitent des externalités positives de l'association « Énergies Rhône-Alpes », qui existe depuis 1978. Elle est spécialisée dans le conseil aux collectivités territoriales et les entreprises du tertiaire en matière d'économie d'énergie, de promotion des énergies renouvelables, de protection de l'environnement et de mise en pratique du développement durable. Douais a su capter les externalités institutionnelles (création d'une communauté d'agglomération) et de l'implantation de différentes directions d'agences techniques ou transversales de dimension nationale (ADEME, DRIRE) et d'un tissu industriel relativement étoffé. Partant d'un avantage construit autour du bois, la communauté d'agglomération a accompagné l'émergence d'un « club » qui regroupe des professionnels de l'aménagement et de la construction (architectes, urbanistes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, entreprises de BTP, bailleurs sociaux...) des représentants du monde associatif, des universitaires, des

chercheurs, des étudiants et toute autre personne représentative, désireuse de participer au développement et au rayonnement de ce territoire. Les résultats du Concours national ÉcoQuartiers de 2009 ont montré une corrélation positive entre la volonté de développer des logiques d'interactions réticulaires, de favoriser l'apprentissage et de faciliter voire même d'inciter à un ancrage territorial des unités de production de biens et services et de connaissances et celles d'une meilleure gouvernance territoriale.

Ces études de cas montrent qu'il existe différentes manières d'aborder les Clusters au profit des EQ. On peut en retenir les enseignements suivants. Les projets d'EQ du corpus Concours national ÉcoQuartiers de 2009 ayant mobilisé des Clusters pour harmoniser et optimiser les connaissances et les pratiques sont peu nombreux. La filière bois semble être une des portes principales d'entrée des porteurs de projets d'éco-construction. C'est le cas par exemple du Cluster Éco Habitat de Poitiers. Ceux qui s'intéressent à une vision plus large d'écohabitat, comme Ginko de la Berge du Lac à Bordeaux, explorent des solutions multi énergies utilisant aussi le bois comme énergie. D'autres s'intéressent à des industries petites et moyennes comme Advancity développées dans le périmètre des villes nouvelles de l'est parisien. Aucune collectivité territoriale n'a pour le moment créé explicitement de cluster dans le but de faire face aux problématiques d'éco-durabilité. Ce qui est observé est plutôt un recyclage de dispositifs anciens mais adaptables. Cette piste féconde pourrait inspirer les collectivités qui n'ont pas mis en place de tels dispositifs. L'intérêt de ces dispositifs est inestimable en termes de mise en cohérence, de mutualisation des moyens et des procédures et de développement des territoires. Rappelons enfin qu'ils peuvent garantir des emplois « indélocalisables », puisqu'opérant sur le territoire pour des besoins sociaux locaux identifiés.

L'examen des territoires et l'analyse des proximités qui y sont à l'œuvre suggèrent que les territoires où les pouvoirs publics locaux ont misé sur les logiques économiques de proximités, les dispositifs de gouvernance ont été les plus vigoureux et ont accompagné le processus de construction des morceaux de villes que sont les ÉcoQuartiers. C'est donc dans la construction des territoires (par les acteurs) mais aussi dans leurs évolutions (facteurs exogènes) que se situe le cœur de l'explication des dynamiques des territoires (Laperche, Uzunidis, 2011).

Conclusion

L'ouverture et la concurrence internationales génèrent une compétition qui aboutit à la sélection des territoires les plus dynamiques et les groupes sociaux les plus productifs, concentrant les richesses et les pouvoirs. Cette sélection contraint les territoires à innover, dans les réponses qu'ils peuvent apporter pour scruter l'avenir sous de meilleurs auspices. Ce faisant, ils mobilisent un maximum de ressources et d'acteurs pour affirmer leurs potentialités et leur originalité en réponse aux exigences de l'impératif de compétitivité. Cette exigence de la compétition mondiale semble passer dorénavant, davantage par les exigences de développement durable. Depuis la fin des années 1990, les collectivités territoriales françaises se sont lancées dans la fabrique de la ville durable. Pour cet ambitieux objectif, elles n'ont pas manqué de saisir le cadre innovant que pouvait proposer le cluster en tant que ressources et institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement et

ayant la volonté de travailler en complémentarité. Le modèle TCE montre qu'il existe une volonté politique locale à créer ou à s'impliquer dans l'animation d'espaces de convergence, d'échange sur des retours d'expériences, de coopération et de capitalisation des bonnes pratiques en termes d'éco-urbanisation, en somme de porter l'ambition d'un tournant territorial du développement durable.

La modélisation proposée dans cet article, analyse de manière dynamique les relations entre les ÉcoQuartiers, les Clusters et les Territoires de manière à évaluer le ferment des « régions qui gagnent ». L'échantillon n'est pas exhaustif, il n'a pas vocation à la représentativité mais plutôt à la significativité. Il a permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle, l'ÉcoQuartier et le Cluster peuvent contribuer par leurs synergies à l'émergence du territoire, entendu comme un ensemble d'interactions complexes créant une chaîne de valeurs. De ce fait, l'ÉcoQuartier constitue un levier de mise en œuvre de la ville durable. Il conduit les acteurs à des dynamiques coopératives au travers des espaces de régulation et de gouvernance construits. Les dispositifs productifs de type Clusters qui investissent l'éco construction organisent des interactions réticulaires et secrètent des dynamiques d'apprentissage. Les territoires qui ont mobilisé des Clusters en amont ont mieux réussi que les autres.

Références bibliographiques

- Aydalot P. (1986), *Milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI.
- Aydalot P. (1976), *Dynamique spatiale et développement inégal*, Economica, Paris.
- Becattini G. (1992), « Le district marshallien : une notion socio-économique », in Benko G., Lipietz A. (dir.) *Les régions qui gagnent, districts et réseaux*, PUF, Paris.
- Benko G. (2007), *Territoires et sciences sociales*, in Itçaina I., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*. Presses universitaires de Rennes, 105-112
- Benko G., Dunford M., Lipietz A., (1996), « Les districts industriels revisités », in Pecqueur B. (ed.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan.
- Benko G., Lipietz A. (1995), « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », in Boyer R., Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Coll. Recherches, La Découverte.
- Bouvier-Patron P. (1996), « Un concept de réseau pour analyser l'organisation industrielle », in Ravix J.L. (dir.), *Coopération entre les entreprises et organisation industrielle*, CNRS Editions.
- Boyer R., Saillard Y. (1995), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Coll. Recherches, La Découverte.
- Callon M. (1991), « Réseaux techno-économiques et irréversibilité », in R. Boyer et al., *Figures de l'irréversibilité en économie*, Éditions EHESS, Paris.
- Camagni R. (2004), « Préface », Matteaccioli A., « Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale », L'Harmattan, collection « Théorie sociale contemporaine », p. 14.
- Camagni R. (1991), « From the Local « Milieu » to Innovation through Cooperation Networks », in Camagni R. (dir.) *Innovation Networks : Spatial Perspectives*, Belhaven Press, London.
- Carluer F. (2006), « Réseaux d'entreprises et dynamiques territoriales : une analyse stratégique », *Géographie, économie, société*, 2006/2 Vol. 8, 193-214.

- Charlot-Valdieu C., Outrequin P. (2011), « Une tentative de définition », in Souami T. (dir.) « Écoquartiers et urbanisme durable » Problèmes politiques et sociaux, n° 981, La Documentation Française, 18-21.
- Colletis G., Pecqueur B. (1999), *Firmes et territoires, entre nomadisme et ancrage*, Syros, Paris.
- Coissard S., Pecqueur B. (2007), « Les dynamiques territoriales : débats et enjeux des différentes approches Disciplinaires », XVIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble, Chambéry, 11-13/7/2007.
- Côté S. (2003), « Développement local : sur fond de proximité relationnelle, l'apport indispensable de l'extra-local », Revue Interventions économiques [En ligne], 30 | 2003, mis en ligne le 01 mai 2003. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1002>.
- Courlet C. (2008), *L'économie territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble.
- Courlet C. (2001), *Territoires et régions, les grands oubliés du développement économique*, L'Harmattan.
- Demoustier D., Richez-Battisti N. (2010), « Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », *Géographie, économie, société*, 2010/1 Vol. 12, 5-14.
- Di Méo G. (2011), « Le territoire et les territorialités : une tension entre l'imaginaire et l'action », communication présentée au séminaire « Territoires et Participation » PAGODE-UMR ADES CNRS, 20/10/2011, Bordeaux.
- Dupuy Y., Gilly J.-P., Lung Y. (2007), « De l'analyse sectorielle à l'analyse territoriale : pour une approche méso-économique », in Itçaina I., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*. Presses universitaires de Rennes, 113-129.
- Edquist C., Rees G. (2000), *Learning Regions and Cities : Learning in Regional Innovation Systems – a Conceptual Framework*, Linköping University, Linköping.
- Florida R. (1995), « Toward the Learning Region », *Futures*, 27, 5, 527-536.
- Garofoli G. (1992), « Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique de développement endogène », in Benko G., Lipietz A. (dir.) *Les régions qui gagnent, districts et réseaux*, PUF, Paris.
- Gateau-Leblanc N. Paris R. (2005), « Économie du renouvellement urbain », in *Les annales de la Recherche Urbaine*, n° 97, PUCA, p. 17-22.
- Gilly J.-P., Torre A. (dir.) (2000), *Dynamiques de proximités*, L'Harmattan, collection « Emploi, industrie et territoire ».
- Grossetti M. (2001), « Les effets de proximité spatiale dans les relations entre les organisations : une question d'encastrement », *Espaces et Sociétés*, 101-102, 203-219.
- Gumuchian H. et alii. (2003), *Les acteurs, ces oubliés du développement territorial*, éditions Economica et Anthropos.
- Heitz M., Douard J.P. (2000), « Les coopérations inter-entreprises : une grille de lecture des différentes formes et des évolutions », *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 3, 4.
- Hirschman A.O. (1958), *The Strategy of Economic Development*, Yale University Presss, New Haven.
- Hollard G. (2004), « La délibération dans la théorie économique », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2004/2 n° 47, 173-190.
- Huault I. (2002), *La construction sociale de l'entreprise*, EMS, Caen.
- Itçaina X. (2011), « Les dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire : pistes de recherche en sociologie politique », in Ndiaye A. (dir.), *Économie sociale et solidaire :*

- Animation et dynamiques des territoires*, L'Harmattan, collection « Animation et Territoires », 61-81.
- Itçaina I., Palard J. (2007), « Culture, territoire, systèmes productifs », in Itçaina I., Palard J., Ségas S. (dir.) *Régimes territoriaux et développement économique*. Presses universitaires de Rennes, 11-24.
- Krugman P. (1995), *Development, Geography and Economic Theory*, MIT Press, Cambridge.
- Laperche B., Uzunidis D. (2011), « Crise, Innovation et renouveau des territoires : dépendance de sentier et trajectoires d'évolution », in *Innovations* 2011/2 - n° 35, 159-182.
- Lung Y. (2007), Vers une méso-économie politique du territoire ? in Itçaina I., Palard J., Ségas S. (dir.) *Régimes territoriaux et développement économique*. Presses universitaires de Rennes, 313-318.
- Maillat D. (1995), « Milieux innovateurs et dynamique territoriale », in Rallet A., Torre A. (dir.) *Economie industrielle et économie spatiale*, ASRDLF, Economica, Paris.
- Maillat D., Kébir L. (1999), « Learning region et systèmes territoriaux de production », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3, 429-448.
- Maillat D., Quévit M., Senn L. (1993), *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs: un pari pour le développement régional*, GREMI, EDES, Neuchâtel.
- Marshall A. (1890), *Principes d'économie politique*, livres IV, traduction française Sauvaire--Jourdan F., (1906).
- Massard N., Torre A. (2004), « Proximité géographique et innovation », in Pecqueur B., Zimmermann J.B. (dir.) *Économie de proximités*, Hermes-Lavoisier.
- Ndiaye A. (2011), Économie sociale et solidaire : animation et dynamiques des territoires, in Ndiaye A. (dir.), *Économie sociale et solidaire : Animation et dynamiques des territoires*, L'Harmattan, collection « Animation et Territoires », 15-29.
- Ndiaye A. (2010), « Économie solidaire et démocratie participative locale », Marché et Organisations, Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale « Économie solidaire, nouvelles trajectoires d'innovation sociale », coordonné par Boutillier S., Allemand S. (dir.), 11, 73-92.
- Ndiaye A. (2008), « Institutions des territoires et mondialisation. L'étude de cas du PLIE des Graves », in Christen Jakob M., Reichmuth J. (Eds). *Community development : local and global challenges*, Lucerne University of Applied Sciences and Arts, 201-208.
- Pecqueur B. (2011), « La ressource territoriale : construit social et gouvernance spécifique », communication présentée au séminaire « Territoires et Participation » PAGODE-UMR ADES CNRS, 20/10/2011, Bordeaux.
- Pecqueur B. (2009), « De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? », *Géographie Économie Société*, 2009/1, Volume 11, 55-62.
- Pecqueur B. (2008), « Fondements théoriques et conceptuels du développement local et de la gouvernance territoriale », in Diop A. (éd.) *Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et perspectives*, 11-22.
- Pecqueur B. (2007), « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *L'Économie politique*, 2007/1, 33, 41-52.
- Pecqueur B. (2006), « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 2006/2-3, 124-125, 17-32.
- Pecqueur B. (2001), Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, *Économie rurale*, 261, 37-49.
- Pecqueur B. (2000), *Le développement local. Pour une économie des territoires*, Alternatives

Économiques & Syros, 2^e édition revue et augmentée.

Perroux F. (1981), « Commerce entre grandes firmes ou commerce entre 'nations' », *Economie Appliquée*, 4., 567-591.

Piore M., Sabel C. (1984), *The Second Industrial Divide, Possibilities for Prosperity*, Basic Books, New York.

Porter M. (2000), « Location clusters company strategy », in Clark G.L., Feldman M.P., Gertler M.S. (dir.), *The Oxford Handbook of Economic Geography*, 253-274.

Rallet A., Torre A. (2004), « Proximité et localisation », in *Économie rurale* 280, 25-41.

Remy J., Voyé L. (1992), *La ville : vers une nouvelle définition ?*, L'Harmattan.

Scott A.J., Storper M. (2003), «Region, Globalization, Development», *Regional Studies*, vol. 37, 6&7, 579-593.

Souami T. (2011), « Avant-propos », in Souami T. (dir.), « Écoquartiers et urbanisme durable » Problèmes politiques et sociaux, 981, La Documentation Française, 5-9.

Talbot D., Kirat T. (2005), « Proximité et institutions : nouveaux éclairages », *Économie & Institutions*, 6 et 7, 9-15.

Torre A., Rallet A. (2005), « Proximity and localization » *Regional studies*, vol. 39, 1, 47-60.